



**AN 2026
26-043**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Mathilde BLACHE-MINDET, M. Mougwana AHMADA DJAE, M. Grégory BRACCIALE, M. Joël DANIEL, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Mario MANCUSO, procuration à Nathalie COLAS
M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Virginie MEUNIER
Mme Claudine ARNOUD, procuration à Hervé RIOU
Mme Sophie DELAISSE, procuration à Dimitri MENDY
M. Jean-Yves SAUVÉ, procuration à Thierry MONTANGERAND

M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

8/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

8/04/2026

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRÉ SECTION AM N°806 AUPRÈS DE L'EPFIF

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 24 mars 2026,

Vu le plan de situation et le plan de masse ci-annexés,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20260415-DEL26_043-D

Considérant que l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) assure le portage foncier de la parcelle cadastrée section AM n° 806, d'une superficie de 1 090 m²,

Considérant que l'acquisition de ce bien s'inscrit dans le cadre du règlement d'une succession ayant nécessité plusieurs années de démarches et de négociations,

Considérant l'intérêt pour la Commune de procéder à la maîtrise foncière de ce terrain en vue de sa valorisation, notamment par sa cession ultérieure aux riverains,

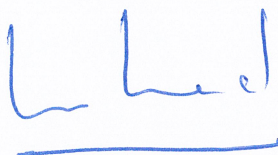
Considérant que l'EPFIF, en raison de ses statuts, ne peut procéder à des cessions directes à des personnes privées,

Considérant, dès lors, la nécessité pour la Commune d'intervenir en qualité d'acquéreur intermédiaire en vue de permettre la rétrocession du bien,

Ayant entendu l'exposé de Madame Laurence DENAND, adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 806, d'une superficie de 1 090 m², auprès de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), au prix de 170 000 euros (cent soixante-dix mille euros).
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.



Ali HADIK,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 20/04/26

Et publié le 20/04/26



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

1e 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com